

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 50 (1905)  
**Heft:** 8

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

L<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 8

Août 1905

## LES OPÉRATIONS DE NUIT

D'APRÈS LE

Règlement anglais et le dernier volume de Balck

Les opérations de nuit ont été de tout temps et partout discutées ; même les simples marches de nuit sont loin d'être approuvées par tous les écrivains militaires. Je n'ai aucunement la prétention de trancher la question et de venir, après tant d'autres, apporter dans le débat les lumières d'une expérience que je ne possède pas. Je me permets seulement de constater que les partisans de ce genre d'opérations n'en ont jamais abusé et que ses adversaires, tels Napoléon et Blucher, n'ont pas hésité à y recourir à l'occasion. Il est donc difficile de se faire une opinion ; tout au plus peut-on conclure de cette instabilité des principes que les opérations et les marches de nuit ne seront jamais que l'exception. En effet, comme le dit lui-même le major au grand état-major général Balck dans son dernier volume de tactique, le sommeil est aussi nécessaire au soldat que le manger. S'il ne s'agit pas d'achever simplement ce qui a été commencé de jour, les chefs doivent avoir de sérieuses raisons pour priver de son repos le soldat déjà épuisé par les efforts qu'il a fournis pendant la journée et pour exposer la troupe à ces impressions d'ordre moral qui se manifestent dans toute entreprise nocturne, rendant indécis les plus courageux, peureux les faibles, et pouvant, dans des circonstances défavorables, amener une panique.

C'est donc de jour que se feront les opérations principales d'une campagne ; la nuit, il ne s'agira généralement que d'expéditions plus ou moins importantes suivant les circonstances, ou